

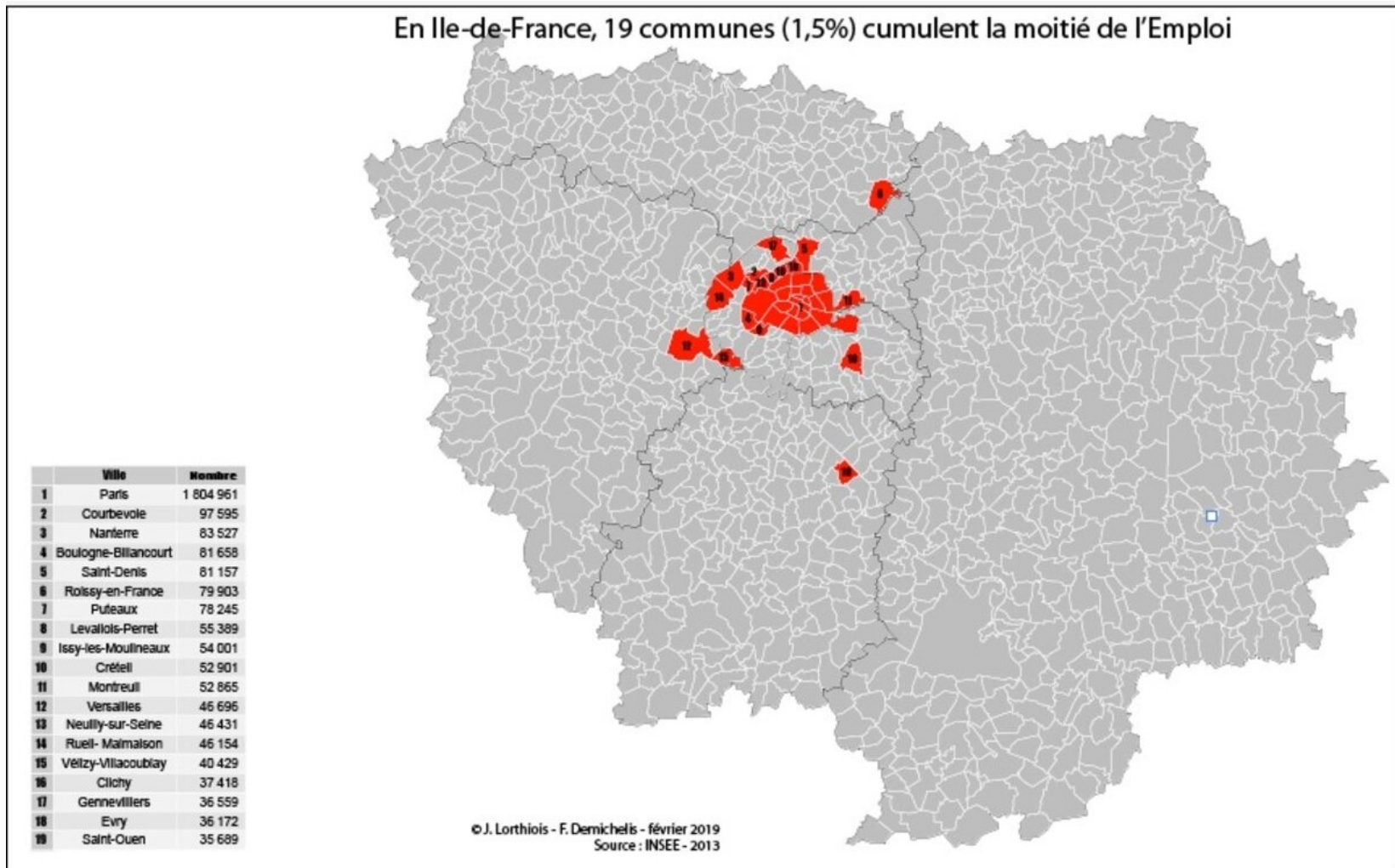


ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE UN DÉFI FRANCILIEN ESSENTIEL

Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines. Étalement des villes, développement d'infrastructures, bétonisation... L'artificialisation des terres est l'une des causes de la perte de la biodiversité. Comment lutter contre ce phénomène ?



L'emploi, un facteur de paupérisation régionale qui rejette le logement vers la grande couronne





Le SDRIF-E approbation 2025 – L'emploi parent pauvre ?



ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

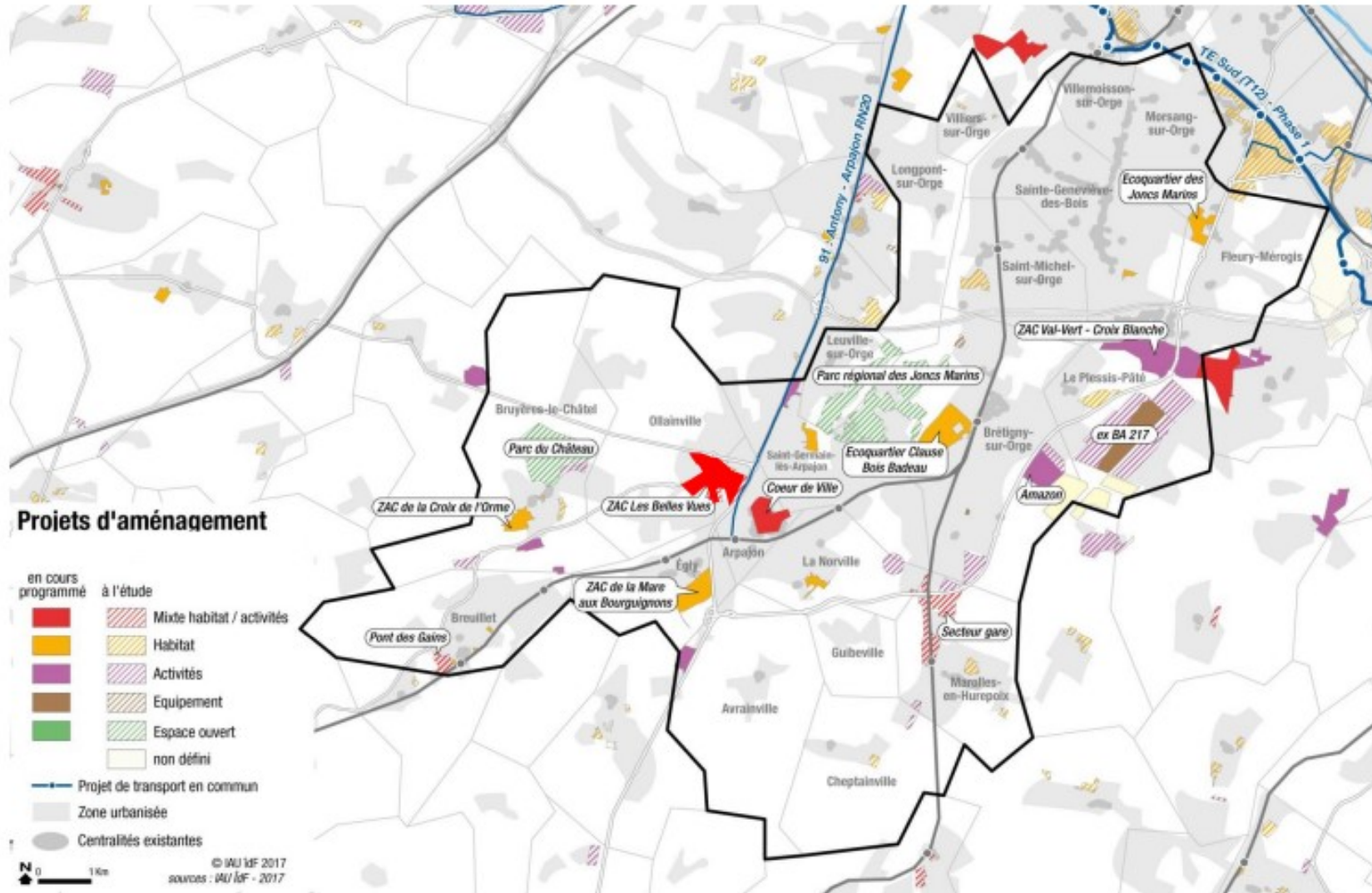
- Polarité constituée d'une ou plusieurs communes
- Secteur d'urbanisation préférentielle | *pastille entière ; demi-pastille*
- Secteur de développement industriel d'intérêt régional | *pastille entière ; demi-pastille*
- Secteur de développement à proximité de la gare
- Encadrer l'urbanisation dans la limite du front vert d'intérêt régional
- Sanctuariser l'armature verte

L'exemple de Cœur d'Essonne Agglomération

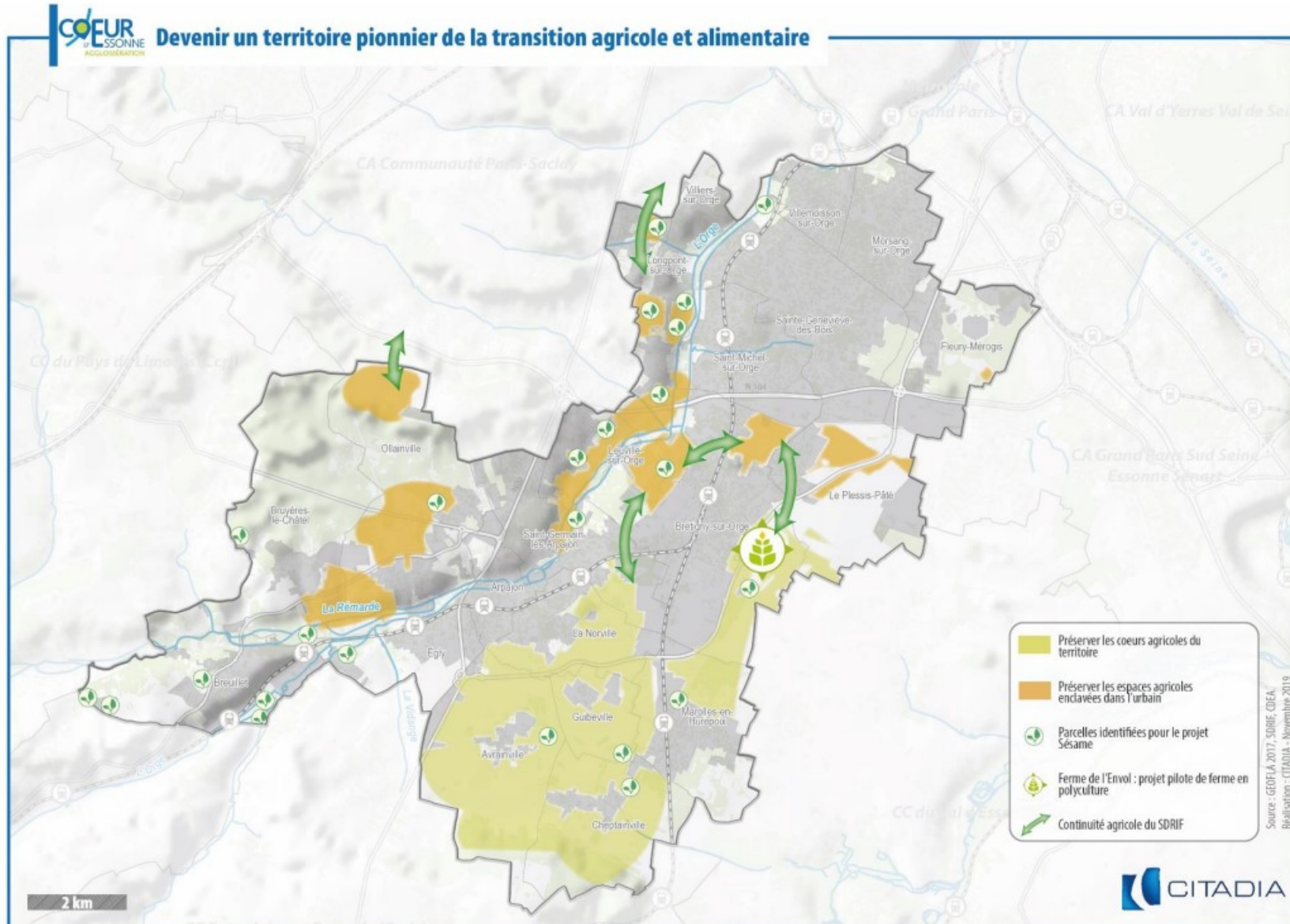


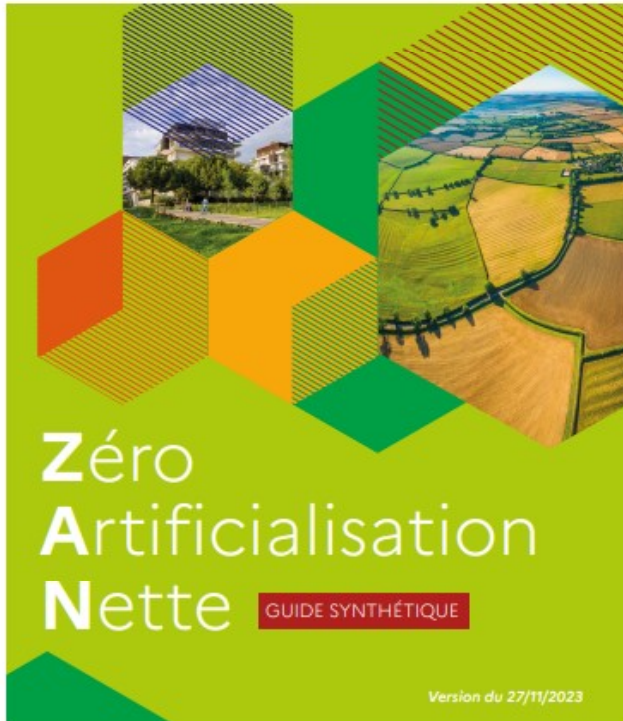


Le SCoT Cœur d'Essonne - Les projets de logements très présents



Le SCoT Cœur d'Essonne - Comment protéger les terres agricoles ?





POURQUOI RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ?

- **Des bénéfices pour la planète :** les sols « vivants » favorisent la biodiversité, limitent les risques d'inondation par ruissellement, stockent du carbone.



L'artificialisation des sols est la **1^{ère}** cause de l'érosion de la biodiversité.



1 ha d'étalement urbain entraîne l'émission de **190 à 290 tCO₂**.

- **Des bénéfices pour les habitants :** une ville moins étalée diminue les temps et coûts de transport, limite la facture énergétique, favorise la proximité des espaces naturels, préserve le potentiel de production des sols agricoles.



La facture énergétique des ménages serait **10 % plus faible** sans l'étalement urbain des 20 dernières années.



Les distances parcourues en voiture sont **1,5 moins importantes** pour les habitants des centralités urbaines que pour ceux des périphéries.

- **Des bénéfices pour les collectivités :** moindre coût d'investissement et de fonctionnement pour les équipements publics (réseaux, voirie, services...), un territoire préservé et résilient.

RÉPARER LA VILLE

Rénovation des espaces déjà urbanisés = plus de logements, un centre-ville dynamisé, de l'emploi local

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Préservation du cadre naturel et du patrimoine = renforcement de l'attractivité du territoire et développement de la nature en ville

OPTIMISATION DES COÛTS

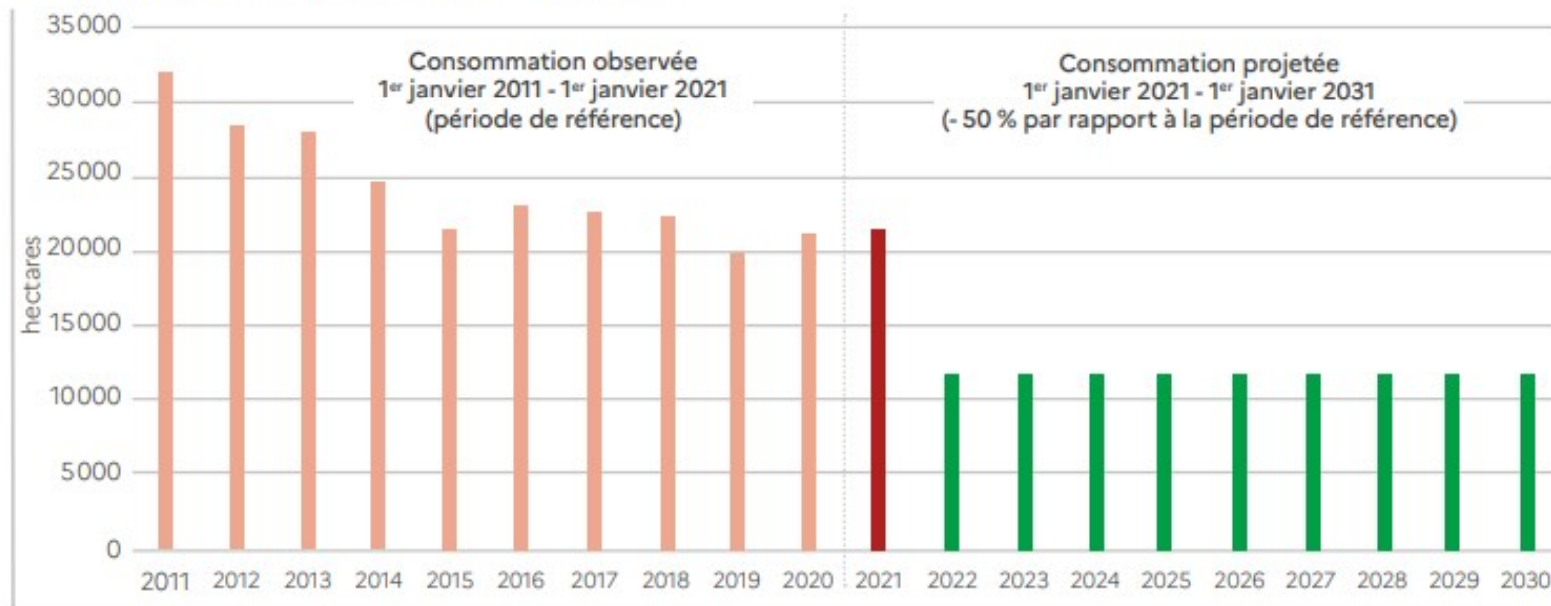
Optimisation des coûts = baisse des dépenses publiques par la réduction des réseaux à entretenir et l'optimisation des équipements





A l'échelle nationale l'objectif du ZAN est ambitieux

Consommation nationale d'ENAF



1. LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, modifiée par la LOI n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

A l'échelle de l'Île-de-France l'objectif du ZAN est réduit

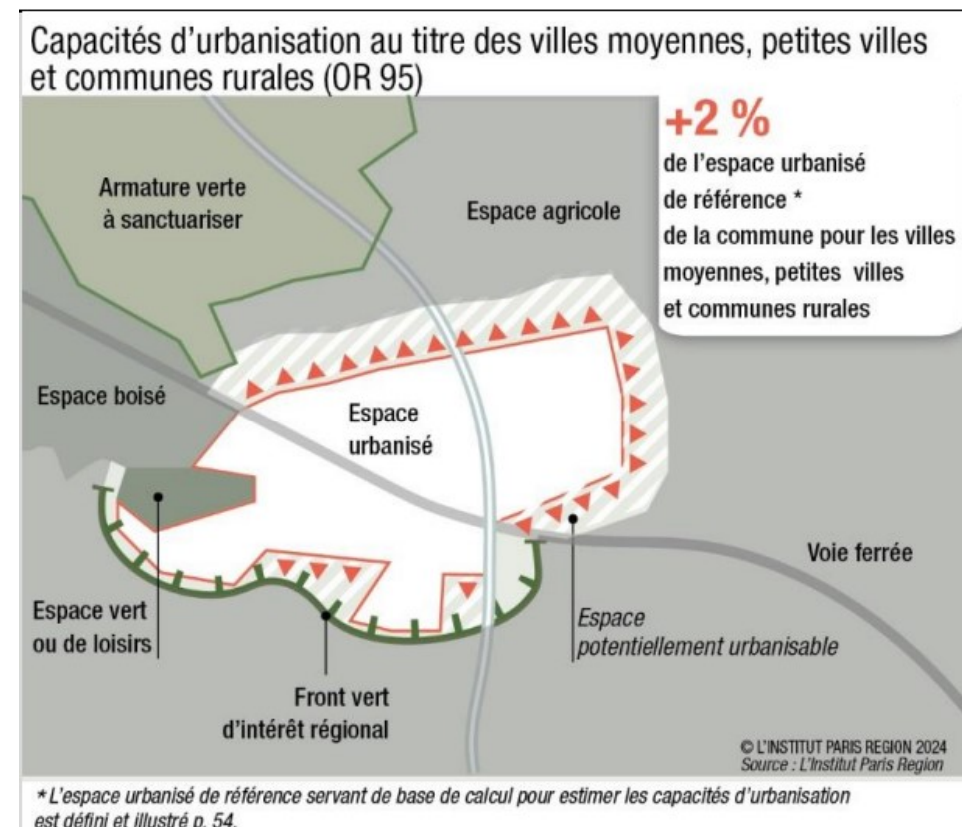
A l'échelle nationale réduction :

- de **50%** pour 2021-2031

Mais le nouveau SDRIF-E engage la Région Île-de-France à réduire :

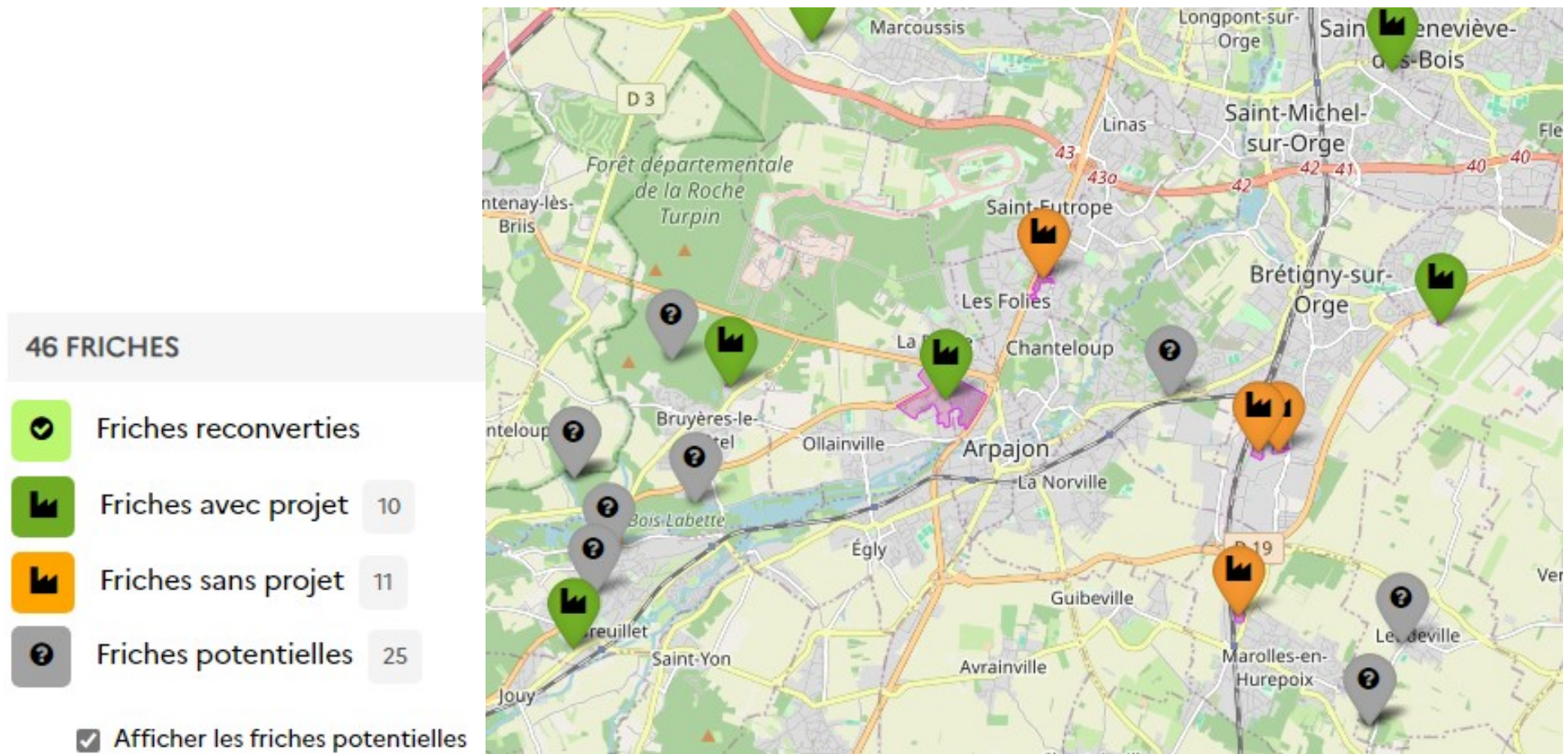
- de **23 %** l'artificialisation des sols pour 2021-2031
- de **30 %** pour 2031-2041
- de **43 %** pour 2041-2050

La création d'une "garantie communale" d'un hectare de consommation d'ENAF, sur la décennie 2021-2031





Cartofriches est l'aide au recensement des friches pour les qualifier et faciliter leur réutilisation



*Cartovégétation, un projet mené en partenariat avec FNE-IDF
permet d'identifier et de mesurer avec précision les ENAF
(espaces naturels, agricoles et forestiers)*

